



**AVIS DE COURSE  
OPEN BANQUE POPULAIRE  
Finale du Championnat de Ligue  
Samedi 13 et dimanche 14 mai 2023**

Ligue Ile de France de Voile et Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt  
Île de Loisirs des Boucles de Seine à Moisson  
GRADE 5A

**Préambule :  
Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes des avis de course type non présents dans ce document ne s'appliquent pas à la régata

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, (R C V)*
- 1.3 - Les règlements fédéraux.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 13 mai à partir de 11h.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

**3 COMMUNICATION**

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :
  - Optimist, OPEN SKIFF, 420, ILCA et autre IND.
  - Hansa, 2.4Rm, Miniji

**4.2 Documents exigibles à l'inscription :**

- 4.2.1 a). Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :

la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :



- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur.

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.3 Les bateaux admissibles ont jusqu'au **10 mai** inclus pour se pré-inscrire en remplissant et renvoyant le formulaire d'inscription disponible sur le site de la ligue à l'adresse suivante <https://www.idfvoile.com>

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées lors de la confirmation des inscriptions le 13 mai de 11h00 à 13h30.

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP][NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Briefing : 13 mai à 13h00.

Date	De	À
13/05/2023	11H00	13h00

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
13/05/2023	14H00	Toutes
14/05/2023	10H30	Toutes

8.6 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

## 11 LIEU

11.1 L'annexe à l'AC, « Annexe 1 – Lieu de l'épreuve » fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'annexe à l'AC, « Annexe 2– Zone de course » indique l'emplacement de la zone de course

## 12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construits.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces

données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### **20 PRIX**

Les prix seront distribués par classe et/ou scratch intersérie

#### **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

Ligue Île de France de Voile : [idfvoile@club-internet.fr](mailto:idfvoile@club-internet.fr) – 01 48 42 48 38

#### **PANIER REPAS :**

Le CVML se propose de réserver des paniers repas pour les coureurs qui le souhaiteraient au prix de 10€ le panier repas.

Lien pour la réservation : <http://www.cvml.fr/regate-open-banque-populaire-13-14-mai-2023>

#### **WhatsApp :**

Les concurrents peuvent s'inscrire sur le WhatsApp du Comité pour recevoir les informations en cliquant ici [WhatsApp Comité](#)

## Annexe 1 – Lieu de l'épreuve



## Annexe 2 – Zone de course



Images ©2017 Google, Données cartographiques ©2017 Google 200 m